

Invitation presse

Challenge Emplois Francs

Comment réussir ensemble l'expérimentation des Emplois Francs

Mercredi 20 juin 2018 à 9h

Hôtel d'Agglomération, 500 place des Champs Elysées à Courcouronnes

Au programme notamment : des témoignages de salariés et d'employeurs qui ont su se saisir du dispositif et la signature de ces premiers contrats.

En présence de :

- Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne
- Francis Chouat, président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
- Anne-Marie Barbeau, directrice territoriale Essonne de Pôle Emploi
- Michel Bisson, président délégué de Grand Paris Sud en charge du développement économique
- Eric Bareille, vice-président de Grand Paris Sud en charge de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle
- Farouk Alouani, conseiller communautaire en charge de la mobilisation du territoire pour l'emploi des jeunes

C'est en tant que territoire d'expérimentation et « facilitateur » de l'opération que Grand Paris Sud accueillera dans les locaux de son siège à Courcouronnes une matinée « Challenges emplois-Francs » co-organisée avec les services de l'Etat et Pôle emploi.

Sur notre territoire comme sur les autres sites d'expérimentation, l'opération est pilotée par les services de l'Etat et Pôle emploi est l'opérateur unique qui traite les demandes et le suivi des dossiers.

Cette matinée permettra aux acteurs du territoire, entreprises, associations, institutionnels et demandeurs d'emplois, d'échanger pour mieux encore s'approprier le dispositif, le faire connaître et relever le défi de cette expérimentation « emplois francs nouvelle génération ».

L'agglomération Grand Paris Sud a été choisie pour faire partie des sept territoires nationaux en matière d'expérimentation des nouveaux emplois francs. Alors que la généralisation de la mesure est prévue en 2020, le gouvernement a décidé d'accélérer sa mise en œuvre par le biais d'une expérimentation sur un nombre limité de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, tous les demandeurs d'emploi qui résident dans un des 19 quartiers de Grand Paris Sud inscrits en Politique de la ville peuvent bénéficier de cette opération depuis le 1^{er} avril dernier.

Leur embauche en CDI ou en CDD donne droit à une aide financière attribuée à l'employeur par Pôle emploi.

5 000 € par an, dans la limite de 3 ans, pour un recrutement en CDI.

2 500 € par an, dans la limite de 2 ans, pour un recrutement en CDD d'au moins 6 mois.

Le montant de l'aide est proratisé en cas de recrutement à temps partiel et en fonction de la durée effective du contrat.

Contacts presse : Claire Berthollet
Grand Paris Sud
Responsable des relations presse
01 74 57 53 13 – 06 47 60 26 42
c.berthollet@grandparissud.fr

Marie-Laure Martins
Pôle emploi Île-de-France
Attachée de presse
01 55 85 22 92 – 06 31 54 04 32
marie-laure.martins@pole-emploi.fr